

# Médiation entre voisins

Plus efficace que les insultes, la médiation débouche souvent sur une entente durable.

**Solution pacifiste, la médiation permet de régler des conflits de voisinage sans l'intervention de la justice et donc à moindres frais. A condition que chacun joue le jeu.**

Entre voisins, les raisons de croiser le fer ne manquent pas. Le plus souvent, les disputes éclatent parce que chacun campe sur ses positions et essaie d'imposer son point de vue ou son mode de vie à l'autre. Avant que la situation atteigne un point de non-retour et se règle devant un tribunal, il existe une voie souvent méconnue: la médiation.

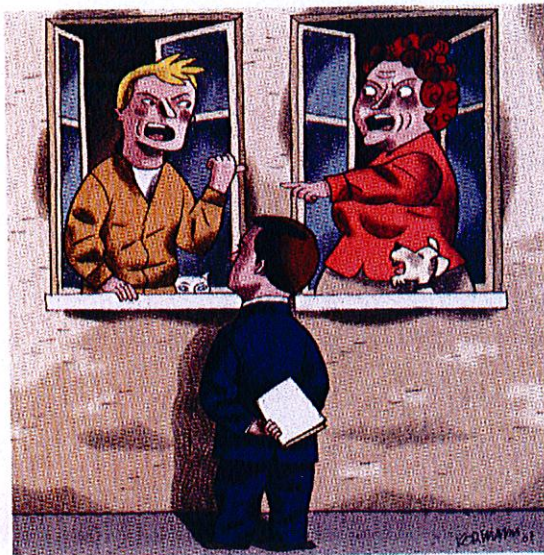
Fonctionnant selon les mêmes principes que la médiation familiale, celle de voisinage cherche à rétablir le dialogue entre voisins et, si possible, à résoudre le conflit. Contrairement au juge qui tranche en faveur de l'une des parties ou à l'avocat qui défend les intérêts de l'un des antagonistes, le médiateur est un intervenant neutre qui amène les voisins à trouver eux-mêmes une issue à leur problème.

Dans un premier temps, le médiateur examine avec le plaignant la manière de réengager le

dialogue. Si rien ne s'arrange, le médiateur tente de convaincre l'autre partie de l'utilité d'un dialogue. En cas de refus, retour à la case départ avec le risque que la relation se dégrade. En cas d'accord, la séance débute par l'exposé des points de vue et des sentiments de chacun. L'un des médiateurs – ils sont en général deux – joue le rôle de miroir et reformule les points de discorde. Une fois la situation clarifiée, le médiateur établit un inventaire des points en conflit et chacun propose alors des solutions.

## Calmé retrouvé

Quelques semaines plus tard, le médiateur reprend contact avec les voisins pour s'assurer que le calme fraîchement rétabli règne encore. Une reprise des entretiens est toujours possible. Le prix d'une séance de deux heures varie selon les régions et les situations (de 80 fr. à 150 fr. env.). A la charge du plaignant, la somme










est le plus souvent partagée entre les voisins.

Pacifiste avant tout, la médiation de voisinage permet d'éviter les frais souvent élevés d'une action en justice. Mais elle implique que les parties en présence aient envie de régler

leur litige. Or, nombreux sont ceux qui ont un besoin vital de conflits... Zeynep Ersan Berdoz

**BONUSWEB**  
Retrouvez tous les liens du tableau et bien d'autres sous [www.bonasavoir.ch](http://www.bonasavoir.ch)

## Les coordonnées de la médiation de voisinage en Suisse romande

Nom	Téléphone	Permanence	Site internet
 Médiation région Berne	031 371 60 22	Pas de permanence	<a href="http://www.mediationbern.ch">www.mediationbern.ch</a>
 Maison de la médiation	026 402 10 78	Du lundi au jeudi: 8 h 30-12 h	<a href="http://www.fribourg-mediation.ch">www.fribourg-mediation.ch</a>
 > Maison genevoise des médiations	022 320 59 94	Lu-ma-je: 9 h 30-12 h / 13 h-15 h 30 (jeudi non-stop et vendredi fin à 14 h 30)	<a href="http://www.mediation-mgem.ch">www.mediation-mgem.ch</a>
> Association genevoise pour la médiation de quartier: InterMéd-Jonction / InterMéd-Chêne	022 321 11 55 / 022 349 52 65	Ma: 19 h-20 h 30 / Je: 18 h 30-20 h 30	<a href="http://www.mediation-de-voisinage.ch">www.mediation-de-voisinage.ch</a>
 Option Médiation	079 280 03 42 / 079 637 33 28	Pas de permanence	<a href="http://www.optionmediation.ch">www.optionmediation.ch</a>
 Maison neuchâtoise de la médiation	032 725 18 18	Pas de permanence	<a href="http://www.medialogue.ch">www.medialogue.ch</a>
 Espace médiation	079 409 14 87 (Sion) 024 486 22 33 (St-Maurice)	Du lu au je: 9 h 30-11 h 30 / 14 h-16 h	<a href="http://www.mediation-valais.ch">www.mediation-valais.ch</a>
 Association vaudoise pour la médiation de voisinage	0848 844 948	Lu: 19 h-21 h et ve: 9 h-11 h	<a href="http://www.mediation-de-voisinage.ch">www.mediation-de-voisinage.ch</a>